



ANGLICAN
DIOCESE OF QUEBEC

DIOCÈSE
ANGLICAN DE QUÉBEC

Vendredi le 19 février 2021

Très chers fidèles du Diocèse de Québec,

Que la grâce et la paix vous soient accordées par Dieu notre Père et par le Seigneur Jésus-Christ!

Il y a un vieux dicton qui dit: « La seule chose certaine dans la vie est l'incertitude. » Vrai ou non, je pense qu'on peut affirmer que la seule chose certaine au milieu de la pandémie de coronavirus est l'incertitude – l'incertitude sur le moment où les vaccins seront largement disponibles, sur le moment où les restrictions seront assouplies, sur le moment où nous pourrions revenir à certaines habitudes de notre vie pré-pandémique, y compris dans nos églises.

C'est la raison pour laquelle cette lettre concernant les assemblées annuelles de paroisse vous parvient un peu plus tard que d'habitude cette année. Avec mes collègues de la direction diocésaine – au milieu de l'incertitude et des changements fréquents des directives concernant la COVID-19 – j'ai essayé de déterminer la meilleure façon d'aborder la question des assemblées paroissiales annuelles, qui se tiendraient normalement d'ici le 15 avril prochain.

Au moment où j'écris cette lettre, la plupart des rassemblements intérieurs sont toujours interdits partout dans la province, et cela inclurait les assemblées paroissiales annuelles, qu'elles se déroulent dans une église, dans une salle paroissiale ou dans une résidence privée. Alors que de nombreuses activités religieuses ont été tenues en ligne pendant la pandémie, plusieurs de nos membres ne sont pas équipés pour participer, par exemple, à une assemblée paroissiale annuelle organisée sur Zoom.

J'avise donc les congrégations de reporter la tenue de leurs assemblées paroissiales annuelles jusqu'à l'automne prochain. Ceci devrait considérablement augmenter les chances de pouvoir tenir une assemblée en personne, en supposant que la situation concernant la COVID-19 – y compris le programme de vaccination – s'améliore. Des directives plus précises à ce sujet vous seront fournies plus tard dans l'année, à la lumière des développements à venir concernant la pandémie.

Je me rends bien compte que pour certaines congrégations, cela signifie que près de deux années se seront écoulées entre leurs assemblées paroissiales annuelles et que cela signifie de demander à plusieurs bénévoles comme leurs marguilliers et marguillères de conserver leurs fonctions pendant encore un certain temps. Mais, comme on nous l'a rappelé à plusieurs reprises au cours de la dernière année, nous vivons des temps sans précédent, y compris pour le culte et la gouvernance de notre église. Mon souhait est que nous

puissions revenir à un modèle plus habituel dans nos vies et dans notre travail – y compris pour les assemblées paroissiales annuelles – en 2022.

Reconnaissant les défis sans précédent auxquels font face nombre de nos congrégations en raison de la pandémie, le Conseil Exécutif diocésain a autorisé des mesures visant à alléger une partie des difficultés financières causées par la COVID-19. Par conséquent, **cette année, chaque congrégation verra ses contributions au Fair Share réduites**. Le montant de la réduction sera appliqué le plus équitablement possible, variant d'une paroisse à l'autre en fonction de la part de ses revenus générés par ses investissements.

Les paroisses touchant d'importants revenus de placement recevront une réduction de leur Fair Share plus petite que les congrégations qui ont peu ou pas de revenus de placements, puisque le produit des investissements en 2020 a été relativement stable. Cependant, chaque congrégation du diocèse se verra attribuer un crédit devant être appliqué au calcul de son Fair Share de 2021. J'espère que cela allégera au moins une partie du fardeau financier que la pandémie a imposé à bon nombre de nos paroisses et nous aidera à passer à travers cette période difficile.

Mais offrir cette aide financière temporaire aux congrégations du diocèse aura comme conséquence que les recettes du Synode – dont le budget contribue, entre autres, à financer le ministère de l'évêque ainsi que l'administration et les programmes du diocèse dans son ensemble – seront réduites d'environ 50 % en 2021. Cela signifie que le budget du Synode pour cette année, prévu comme étant équilibré dans sa forme originale, affichera plutôt un déficit important.

Nous ne sommes certainement pas la seule organisation à faire face à un déficit en raison de la pandémie, et notre directrice générale Marie-Sol Gaudreau et notre trésorier Mike Boden ont déployés des efforts considérables pour atténuer les effets économiques de la COVID-19 pour nos paroisses et pour le diocèse dans son ensemble, et nous leur sommes reconnaissants de leur leadership.

En tant que chrétiens, nous ne croyons pas vraiment au dicton selon lequel l'incertitude est la seule chose certaine dans la vie. Au contraire, même (ou surtout) en des temps incertains comme celui-ci, nous faisons écho aux paroles de l'apôtre Paul: « Car je suis persuadé que ni la mort, ni la vie, ni les anges, ni les souverains des nations, ni les puissances de ce monde, ni les choses présentes, ni les choses à venir, ni la hauteur, ni la profondeur, ni aucune autre institution, ne pourra nous séparer de l'amour de Dieu manifesté en Jésus-Christ notre Seigneur. » (Romains 8:38-39)

Sincèrement vôtre dans le Christ,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Bruce Myers". The signature is written in a cursive, flowing style.

Mgr Bruce Myers
Évêque de Québec